

COMMUNIQUE DE PRESSE

Cayenne, vendredi 29 décembre 2023

Révision des prix maxima des produits pétroliers au 1er janvier 2024

À compter du 1er janvier 2024 zéro heure, les prix maxima applicables en Guyane seront les suivants :

	Au 1 ^{er} janvier 2024		Evolution par rapport aux prix
	Prix maximum hors taxe	Prix maximum toutes taxes comprises	du mois de décembre 2023
Supercarburant sans plomb (en €/l)	1,12€	1,80 €	-0,07 €
Gazole (en €/I)	1,28 €	1,75€	-0,08€
Gaz de pétrole liquéfié (en €/bouteille de 12,5 kg)		22,84 €	1,65 €

Déterminants de l'évolution mensuelle constatée

- Les cours moyens du pétrole diminuent de 8,0 % ;
- Les cours moyens de l'essence et du gazole diminuent respectivement de 7,7 % et de 8,1 %;
- les cours moyens du butane augmentent de 21,8 % ;
- La parité euro/dollar est favorable. Elle passe, en moyenne, de 1,0749 au mois de novembre 2023 à 1,0860 ce présent mois (1,0 %).

Indemnité carburant travailleur dès janvier 2024

Suite aux annonces du Président de la République le 24 septembre 2023, l'indemnité carburant pour les travailleurs devrait être renouvelée en 2024. Elle représenterait une indemnité de 100 € par véhicule, soit une aide d'environ 20 centimes par litre pendant 6 mois pour un automobiliste moyen.

Les modalités pratiques seront précisées ultérieurement une fois le texte promulgué.

L'observatoire des prix, des marges et des revenus (OPMR) a été informé du projet de révision des prix maxima, préalablement à leur application.

Contact presse:

Service régional de la communication interministérielle

communication@guyane.pref.gouv.fr

www.guyane.gouv.fr